## ORAPI

## Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 643 534 Euros Siège social : 25 rue de l'Industrie 69200 VENISSIEUX 682 031 224 RCS LYON

(La « Société »)

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 AVRIL 2023

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société s'est tenue le 28 avril 2023 à 10 heures au centre logistique de la Société, Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, Allée du petit bois, 01150 Saint- Vulbas, sur convocation du Conseil de Surveillance.

Monsieur Guy Chifflot, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance, présidait l'assemblée et a procédé aux formalités d'usage d'ouverture de la séance, notamment à la constitution du Bureau en désignant la société LA FINANCIERE MG3F et Monsieur Henri Biscarrat, en qualité de scrutateurs.

Madame Annelise Rousset, Directrice Administrative et Financière Groupe, a été désignée comme secrétaire de séance.

Sur les 6 643 534 actions composant le capital social de la Société, les actions ayant le droit de vote après déduction des 900 actions de préférence et des 123 730 actions auto-détenues, privées de droits de vote, s'élevaient à 6 518 904 actions et les 13 actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance totalisaient 4 395 021 actions, soit 67,42% du capital en actions et 6 793 978 voix, soit 74,56% du nombre total de voix.

Lors de l'Assemblée Générale Mixte, toutes les résolutions ont été adoptées à la majorité des votants :

	le l'assemblée générale ordinaire	
Résolution N°1 :	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022, Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement	Adoptée à 98,98 %
Résolution N°2 :	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Adoptée à 98,98 %
Résolution N°3 :	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Adoptée à 98,98 %
Résolution N°4 :	Rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-88 du Code de commerce sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions et engagements réglementés visés à l'article L.225-86 du Code de commerce	Adoptée à 98,98 %
Résolution N°5 :	Nomination de la société FANTINNOV en qualité de membre du Conseil de Surveillance	Adoptée à 98,98 %
Résolution N°6 :	Nomination GRANT THORNTON, en qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de DELOITTE & ASSOCIES	Adoptée à 98,98 %
Résolution N°7 :	Renouvellement du mandat de ERNST & YOUNG ET AUTRES en qualité de Co- Commissaire aux comptes titulaire	Adoptée à 98,98 %
Résolution N°8 :	Approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce pour l'ensemble des mandataires sociaux	Adoptée à 98,98 %
Résolution N°9	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Monsieur Guy CHIFFLOT, Président du conseil de surveillance	Adoptée à 98,98 %
Résolution N°10	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Monsieur Henri BISCARRAT, Président du directoire	Adoptée à 98,98 %
Résolution N°11	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Monsieur Emile MERCIER, Membre du directoire	Adoptée à 98,98 %
Résolution N°12	Approbation de la politique de rémunération des membres du conseil de surveillance pour l'exercice 2023	Adoptée à 98,98 %
Résolution N°13	Approbation de la politique de rémunération du président du directoire pour l'exercice 2023	Adoptée à 98,98 %
Résolution N°14	Approbation de la politique de rémunération des membres du directoire pour l'exercice 2023	Adoptée à 98,98 %

Résolution N°15	Fixation du montant de la rémunération annuelle globale maximum des membres du conseil de surveillance	Adoptée à 98,98 %
Résolution N°16	Autorisation donnée au Directoire en vue de l'achat par la Société de ses propres actions dans la limite de 10 % du capital	Adoptée à 98,98 %
De la compétence d	e l'assemblée générale extraordinaire	
Résolution N°17	Autorisation donnée au Directoire aux fins de réduire le capital de la Société par annulation d'actions propres	Adoptée à 98,98 %
Résolution N°18	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par offre au public autre que celles visées à l'article L. 411-2 du code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société	Adoptée à 98,97 %
Résolution N°19	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par offres au public visées à l'article L. 411-2 1° du code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société	Adoptée à 98,97 %
Résolution N°20	Autorisation donnée à l'effet de fixer, selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale, le prix d'émission sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de titres de capital à émettre de manière immédiate ou différée	Adoptée à 98,97 %
Résolution N°21	Fixation du plafond nominal global des émissions de valeurs mobilières	Adoptée à 98,98 %
Résolution N°22	Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en faveur des salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de sociétés liées, adhérant au Plan d'Épargne Groupe	Adoptée à 98,97 %
Résolution N°23	Pouvoirs en vue des formalités	Adoptée à 98,98 %

Le Président souhaite remercier l'ensemble des actionnaires ayant pris part au vote et ayant majoritairement soutenu les résolutions proposées par le Directoire et le Conseil de Surveillance.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Mixte, et notamment le résultat des votes et le texte des résolutions, sont disponibles sur le site www.orapi.com (rubrique Finances / Information réglementée / Assemblée Générale).